



CAPD du vendredi 27 mai 2016 Déclaration du SNUipp-FSU



Cette CAPD se déroule dans un contexte politique et social préoccupant où les mobilisations autour de la « loi travail » démontrent qu'un malaise s'est installé dans toute la société. Les attentes sont de plus en plus fortes et pressantes!

L'opinion publique reste massivement opposée à cette « loi travail » et à l'utilisation du « 49.3 » par le gouvernement. Alors que le parlement commence l'examen du projet de « loi travail », le désaccord est profond et réel dans notre pays. Car à l'inverse de ce texte, c'est d'un projet donnant sens aujourd'hui au travail dans la société, le rendant émancipateur, luttant contre la précarité, garantissant l'égalité entre les salaires et permettant les créations d'emplois stables et de qualité dont nous avons besoin.

Pour notre organisation syndicale, il apparaît donc légitime de s'associer à ce mouvement de contestation car cette loi constitue une régression totale pour l'ensemble des salariés avec des conséquences à venir, pour les personnels de la Fonction Publique. C'est en ce sens que nous avons appelé à la grève et aux mobilisations, tout au long du mois de mai et que nous nous engageons dans la grève interprofessionnelle, le mardi 14 juin, avec manifestation nationale à Paris, au moment des débats sur la Loi El Khomri au Sénat pour en exiger son retrait.

Les opérations de mouvement constituent pour les enseignants une étape majeure et importante dans leur déroulement de carrière. Depuis plusieurs années, les postes à profil prolifèrent. Nous le déplorons une nouvelle fois. En effet, nous dénonçons l'opacité de ce dispositif de nomination et son manque de visibilité par l'ensemble des enseignants. C'est le cas du poste délocalisé de l'ITEP Jean Laporte à Clermont-Ferrand, pour lequel nous souhaitons avoir des précisions lors de cette CAPD. C'est également le cas des postes EDN pour lesquels les modalités d'attribution ont été modifiées cette année et qui risquent de mettre les candidats en difficulté en raison de l'incohérence entre les lieux d'exercice et les lieux de rattachement administratif. Nous souhaitons pour l'ensemble de nos collègues, la plus grande transparence et l'équité d'accès aux postes correspondant à leurs qualifications.

D'autre part, nous informons la CAPD que les organisations syndicales SNUipp-FSU 63, SUD Education 63, SE-UNSA 63, l'Association des Rééducateurs de l'Education Nationale, l'Association des Psychologues de l'Education Nationale, l'Association des Maîtres E ont demandé un plan d'urgence pour augmenter le nombre de départs en formation CAPA-SH option G afin que tous les postes G soient pourvus. Une réponse positive constituerait un progrès considérable pour l'amélioration du service public d'éducation dans notre département et conforterait cette spécialité menacée de disparaître.

Les élues à la CAPD
Régine DUMAS et Lisa DUCROS